

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1058 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 1058

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la circulaire ministérielle n° 5 CC CG. du 5 octobre 1938.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° La loi du 15 janvier 1958 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de mer (voir Journal officiel de la République française du 21 janvier 1938); 2° Le décret du 3 mai 1958 pris en exécution de l'article 276 de la loi du 15 janvier 1938 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de mer (voir Journal officiel de la République française du 6 mai 1938).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DescHAMPS.